

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2025

L'an Deux Mille vingt-cinq, le trois février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est rassemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, LETOFFE, PASTOT, RICARD, BOURDON, CUELLE, LEFEVRE, BONNETON, BONNARD (arrivé à 18h40), POTET, PIAR, BEURDELEY. BERTRAND, SERVAIS, Monsieur JOLY était représenté par Monsieur GIBAUT.

Mmes VANPEVENAGE, BALITOUT, VANDENBROM, FRETE, DACQUIN, FONTAINE, DAUMAS, BACONNAIS, PIHAN-GAUMET.

ETAIENT REPRESENTES : Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Monsieur SELLIER qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Monsieur DUBE qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur IBRAN,

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE, Responsable financière.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Sylvain.

Les conditions de quorum sont remplies.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 9 décembre 2024.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

I Administration Générale

① Assemblée

1.1 Fournitures scolaires : colis et bons d'achat

Monsieur le Président rappelle que depuis 1996, la CC2V distribue un colis de fournitures scolaires aux élèves du territoire qui sont scolarisés dans les collèges de THOUROTTE et de RIBECOURT-DRESLINCOURT.

Pour les élèves recevant une éducation spécialisée ne pouvant être dispensée dans ces deux collèges mais dans les sections spécialisées des collèges Louis Pasteur de NOYON et Claude Debussy de MARGNY-LES COMPIEGNE et pour les élèves

domiciliés à VANDELICOURT, scolarisés au collège de RESSONS SUR MATZ, un bon d'achat de 30 € leur sera remis.

Le comptable public demande qu'une délibération de principe pour l'année 2025 soit prise et qu'en septembre la délibération finale lui soit adressée avec le nombre de bénéficiaires.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de reconduire cette donation pour 2025.

1.2 Convention de moyens et d'objectifs avec le Pays Sources et Vallées 2025

Monsieur le Président rappelle les axes de travail et d'accompagnement du Pays Sources & Vallées pour l'année 2025 :

- Mettre en œuvre des actions liées au projet alimentaire territorial (PAT) (Espace test agricole, marché de producteurs, retour en régie directe de la restauration collective, dispositifs paniers et jardins partagés)
- Soutenir les commerces de proximité (participation aux frais de fonctionnement de la plateforme pour 60 commerces)
- Mettre en œuvre les actions liées à la politique de l'eau (actions Eau & Agriculture et coordination du Contrat Eau et Climat, actions des mesures agro-environnementales et climatiques MAEC)
- Mettre en œuvre les actions mutualisées dans le cadre du PCAET (actions de sensibilisation, encourager la rénovation du bâtiment existant, promouvoir les bonnes pratiques, promouvoir une agriculture plus durable)
- LEADER (Coopération avec le GAL Compiégnois)

Il précise que la participation pour l'année 2025 s'élèvera à 82 940 € (contre 84 485 € en 2024).

Monsieur DE SMET explique que la participation financière dépend des projets menés par le Pays Sources & Vallées.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens 2025 avec le Pays Sources et Vallées.

② Ressources Humaines

2.1 Modification du tableau des emplois

Monsieur le Président demande aux élus de se prononcer sur le tableau des emplois. Monsieur DE SMET rappelle que le tableau est mis à jour tous les ans en fonction des avancements de grade, des départs, des recrutements...

Monsieur le Président informe l'assemblée que Monsieur DESMOULIN ne fait plus partie des effectifs, ayant fait valoir ses droits à la retraite et Monsieur ALEXANDRE a demandé sa mutation.

Monsieur DE SMET précise qu'un recrutement est en cours pour remplacer Monsieur ALEXANDRE.

AGENTS CONTRACTUELS CDI		EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU
Directeur EPCI	A	1	1
Chargé de mission Communication	A	1	0
Chargé de mission Environnement	A	1	1
Ingénieur territorial	A	1	1
Chargé de mission développement économique	A	1	1

Agents mutualisés			
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	50%	1
Assistant de conversation du patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	B	60%	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	10%	1

GRADES OU EMPLOIS	CAT	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU
-------------------	-----	---------------------	-----------------

Directeur Général	A	1	0
-------------------	---	---	---

Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	3	2
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	2	2
Rédacteur territorial	B	3	2
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1
Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	4	3
Adjoint Administratif territorial	C	6	4
Ingénieur Principal	A	1	1
Ingénieur Territorial	A	0	0
Technicien	B	4	3
Agent de maîtrise	C	1	1
Adjoint technique ppal de 1 ^{ère} classe	A	1	1
Adjoint technique ppal de 2 ^{ème} classe	C	2	1
Adjoint technique territorial	C	7	6
Educateur de jeunes enfants	A	2	1
Auxiliaire de puériculture Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0
Assistant de conservation du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	1	1
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	C	1	1
Adjoint du patrimoine territorial	C	5	3
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1
Adjoint d'animation territorial	C	1	1

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le tableau des emplois, tel que présenté ci-dessus.

③ Finances

3.1 Vote des taux

Monsieur le Président propose de ne pas augmenter les taux d'impositions locaux en 2025 :

-	Taxe foncière bâti	8.69 %
-	Taxe foncière non bâti	24.92 %
-	Cotisation foncière entreprises	7.31 %
-	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	6.84 %

Depuis 2020, à la suite de la réforme de la taxe d'habitation (TH), le taux de TH est figé.

Le Conseil Communautaire fixe, à l'unanimité, comme énoncé ci-dessus les taux des taxes additionnelles 2025.

3.2 Reprise anticipée des résultats de l'année 2024 pour le budget principal et les budgets annexes pépinière d'entreprises, SPANC et Tourisme

Monsieur le Président laisse la parole à Madame DECORTE pour les éléments financiers.

Monsieur SERVAIS souhaiterait savoir si Madame DECORTE a des informations sur le FCTVA qui baisserait à 14.80%.

La décision n'est pas actée.

L'instruction comptable M 57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique.

Lorsque le compte financier unique a pu être approuvé avant le vote du budget primitif, les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Les différents éléments faisant l'objet de cette procédure doivent obligatoirement être repris (ou affectés) dans leur totalité. Il ne peut y avoir de reprise partielle.

1/Une reprise anticipée des résultats est proposée lors du vote du budget principal 2025 et se présente ainsi :

Détermination du résultat à affecter

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 022 826,98	9 872 415,11
Résultat fonctionnement antérieur reporté	-	1 802 707,98
	10 022 826,98	11 675 123,09
Résultat à affecter		1 652 296,11
Investissement	1 281 953,56	884 049,30
Résultat investissement antérieur reporté		7 521 259,80
	1 281 953,56	8 405 309,10
Résultat d'investissement à affecter		7 123 355,54
Restes à réaliser	9 537 734,00	1 280 000,00
Résultat de clôture hors RAR	-	8 775 651,65

Affectation des résultats

002 excédent de fonctionnement	314 850,00 €
001 excédent d'investissement	7 123 355,00 €
1068 affectation en réserves	1 337 446,00 €

Le Conseil Communautaire constate et approuve, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 et les restes à réaliser.

2/Une reprise anticipée des résultats est proposée lors du vote du budget annexe Pépinière d'entreprises 2025 et se présente ainsi :

Détermination du résultat à affecter

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	75 229,67	43 834,73
Résultat fonctionnement antérieur reporté	-	3,71
	75 229,67	43 838,44
Résultat à affecter		- 31 391,23
Investissement	18 999,98	35 508,00
Résultat investissement antérieur reporté		260 641,31
	18 999,98	296 149,31
Résultat d'investissement à affecter		277 149,33
Restes à réaliser	-	-
Résultat de clôture	-	245 758,10

Affectation des résultats

002 déficit de fonctionnement	31 392,00 €
001 excédent d'investissement	277 149,00 €

L'excédent d'investissement de 277 149 € reste en investissement pour améliorer les travaux de rénovation du bâtiment.

Le déficit de fonctionnement de 31 392 € est dû au taux de remplissage. De nouveaux arrivants sont prévus pour 2025. L'année 2025 sera donc meilleure.

Le Conseil Communautaire constate et approuve, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 et les restes à réaliser.

3/Une reprise anticipée des résultats est proposée lors du vote du budget annexe Tourisme et Patrimoine 2025 et se présente ainsi :

Détermination du résultat à affecter

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	505 495,28	1 028 697,66
Résultat fonctionnement antérieur reporté	6 123,31	-
	511 618,59	1 028 697,66
Résultat à affecter		517 079,07
Investissement	673 287,75	103 283,03
Résultat investissement antérieur reporté		183 880,57
	673 287,75	287 163,60
Résultat d'investissement à affecter		- 386 124,15
Restes à réaliser	48 332,00	429 672,00
Résultat de clôture hors RAR	-	130 954,92

Affectation des résultats

002 excédent de fonctionnement	517 079,00 €
001 déficit d'investissement	386 125,00 €

Il est constaté un excédent de fonctionnement de 517 079 € dû essentiellement à la subvention de 600 000€ versée par le budget principal.

En investissement, le déficit de 386 125 € est dû aux travaux d'aménagement du parking et de la timonerie.

Le Conseil Communautaire constate et approuve, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 et les restes à réaliser.

4/Une reprise anticipée des résultats est proposée lors du vote du budget annexe SPANC 2025 et se présente ainsi :

Détermination du résultat à affecter

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	317,62	1 425,44
Résultat fonctionnement antérieur reporté	-	9,53
	317,62	1 434,97
Résultat à affecter		1 117,35
Investissement	-	-
Résultat investissement antérieur reporté	-	-
	-	-
Résultat d'investissement à affecter		-
Restes à réaliser	-	-
Résultat de clôture	-	1 117,35

Affectation des résultats

002 Excédent de fonctionnement	1 117,00 €
--------------------------------	------------

Il est constaté un décalage entre les recettes encaissées et les visites. Il a été demandé une facture semestrielle au Pays des Sources pour les contrôles.

Le Conseil Communautaire constate et approuve, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 et les restes à réaliser.

Arrivée de Monsieur BONNARD 18H40.

3.3 Budget Primitif 2025 - budget général

Monsieur le Président rappelle que le budget 2025 prend en compte les éléments qui ont été présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire établi en décembre 2024.

Il est équilibré par les résultats anticipés des années antérieures.

Au vu des résultats prévisionnels de l'exercice 2024, le résultat de clôture s'établirait à 8 775 651.65€

La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une baisse de 6.85 % pour l'année 2025.

Chapitre	Libellé	Budget 2024	Budget 2025	Variation 2024/2025
011	Charges à caractère général	5 158 139 €	5 179 370 €	0,41%
012	Charges de personnel	2 574 913 €	2 534 996 €	-1,55%
014	Atténuation de produits	997 778 €	940 000 €	-5,79%
65	Charges de gestion courante	2 130 529 €	1 472 846 €	-30,87%
Total des dépenses de gestion courante		10 861 359 €	10 127 212 €	-6,76%
66	Charges financières	60 000 €	57 500 €	-4,17%
67	Charges exceptionnelles	15 000 €	3 000 €	-80,00%
68	Dotations aux dépréciations	4 000 €	3 500 €	-12,50%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 940 359 €	10 191 212 €	-6,85%

- Le chapitre 011 est attribué à 67 % au service environnement soit 3 495 400 €, 8 % correspondent aux prestations diverses notamment la participation à la fréquentation des gymnases et de la piscine de Thourotte envers les collèges de Ribécourt- Dreslincourt et Thourotte (388 596 €) ; 6 % sont consacrés au service pôle enfance jeunesse (309 725 €).
- Les charges de personnel sont en baisse de 1.55 %. Malgré l'augmentation des cotisations, on a gagné sur la masse salariale.
- Le chapitre 014 distingue la cotisation au FPIC qui baisse un peu et le paiement à la Contribution pour le Redressement des Finances Publiques (CRFP).
- Le chapitre 65 est essentiellement composé des subventions aux budgets annexes et de la contribution au SDIS. Ce ne sont pas des économies, c'est simplement la subvention du budget principal au budget parc qui n'est plus inscrit en fonctionnement mais en investissement. Cela dégage de l'épargne.
- Les sommes inscrites aux chapitres 67 et 68 sont une provision .

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une baisse de 15.53 % pour l'année 2025.

Chapitre	Libellé	Budget 2024	Budget 2025	Variation 2024/2025
013	Atténuation de charges	31 000 €	20 000 €	-35,48%
70	Produits de service	392 830 €	430 600 €	9,61%
73	Impôts et taxes	3 621 946 €	3 499 553 €	-3,38%
73	Fiscalité locale	2 778 364 €	2 915 000 €	4,92%
74	Dotations et participations	3 178 166 €	2 837 167 €	-10,73%
75	Autres produits de gestion courante	401 002 €	300 005 €	-25,19%
Total des recettes de gestion courante		10 403 308 €	10 002 325 €	-3,85%
76	Produits financiers	- €	- €	
77	Produits exceptionnels	8 400,00 €	- €	-100,00%
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 802 707,00 €	314 850,00 €	-82,53%
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 214 415 €	10 317 175 €	-15,53%

- Les recettes sont estimées sur le principe de prudence de la comptabilité publique, les notifications de l'état ne parviendront qu'à partir d'avril 2025 (devrait être reculées).
- Le chapitre 013 comprend le remboursement des frais de personnel (maladie)
- Le chapitre 70 reprend le versement des redevances des usagers des différents services proposés par la CC2V.79 %, soit 339 000 € correspondant à la revente de matériaux issus du tri sélectif et à l'encaissement de la redevance spéciale d'enlèvements des ordures pour les professionnels. 21 % soit 91 600 € correspondent à la participation des familles pour les activités de loisirs.
- Le chapitre 73 comprend le versement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources qui est stable depuis plusieurs années: 1 074 553 €. La fraction de TVA venant compenser la perte de la taxe foncière et de la taxe d'habitation est estimée à 2 000 00 € pour l'année 2025.
- Le chapitre 73 reprend la contribution directe (taxe foncière bâti et non bâti, CFE et CVAE) pour un montant de 2 915 000 € en 2025.
- Le chapitre 74 comprend les subventions accordées par la CAF, l'OPAH. Les organismes en lien avec le service environnement ont la plus grande part pour un montant de 2 040 000 €.
- Le chapitre 002 à hauteur de 314 850 € correspond au résultat de clôture de fonctionnement 2024 après répartition entre le fonctionnement et l'investissement.

La section d'investissement

Les dépenses :

Chapitre	Libellé	Budget 2024	Reports 2024 sur 2025	Budget 2025 (RAR compris)	Variation 2024/2025
16	Emprunts	155 000 €	- €	180 000 €	16,13%
20/21	Immobilisations incorporelles et corporelles	648 380 €	339 074 €	711 904 €	9,80%
23	Travaux CSNE	208 000 €	- €	239 000 €	14,90%
238	Avances versées	- €	- €	620 000 €	
27	Autres immobilisations financières	870 000 €	- €	133 600 €	
105	Desserte	50 000 €	50 000 €	100 000 €	100,00%
107	Piscine communautaire	9 210 635 €	9 148 660 €	9 148 660 €	-0,67%
458	Opérations pour compte de tiers	- €	- €	- €	
Total des dépenses		11 142 015 €	9 537 734 €	11 133 164 €	-0,08%

L'unique emprunt de la CC2V présente un remboursement en capital de 159 600 € et se termine en juin 2029.

88 % du budget d'investissement est destiné à la réalisation de la piscine communautaire : 9 148 660 €.

Le chapitre 238 « *avances versées* » et le chapitre 23 (en recettes) « *avances reçues* » correspondent aux travaux de la piscine. 620 000 € sont budgétisés pour payer les avances sur le marché demandées par certaines entreprises. Le montant correspond à 5% du montant des travaux de la piscine.

En matériels de voirie 280 000 € sont consacrés à l'achat de nouveaux bacs à déchets, 9 500 € à de nouvelles tentes pliables. Un budget de 239 000 € est alloué aux travaux annexes du CSNE (part égale de 2024 à 2026), 100 000 € aux paiements du solde des travaux de la desserte de Ribécourt Dreslincourt ainsi qu'à la réhabilitation de certaines zones. La pose d'ombrières photovoltaïques sur le parking du bâtiment administratif dispose d'un crédit de 329 000 € (ce montant sera revu à la baisse à la suite à l'appel d'offres). Le solde des investissements comporte du matériel informatique, du matériel divers et du matériel à destination des collèges.

Les recettes :

Chapitre	Libellé	Budget 2024	Reports 2024 sur 2025	Budget 2025 (RAR compris)	Variation 2024/2025
024	Produits de cession	0	0	180 000,00 €	
13	Subventions d'équipement	268 800 €	- €	266 400 €	-0,89%
16	Emprunt	- €	- €	- €	
23	Avances reçues	- €	- €	620 000 €	
10	FCTVA	1 312 000 €	1 280 000 €	1 480 000 €	12,80%
1068	Mise en réserve	730 000 €	- €	1 337 446 €	83,21%
001	Excédent d'investissement reporté	7 521 259 €	- €	7 123 355 €	-5,29%
27	Prêts	- €	- €	- €	#DIV/0!
458	Opérations pour compte de tiers	39 000 €	- €	- €	-100,00%
Total des recettes		9 871 059 €	1 280 000 €	11 007 201 €	11,51%

- Les produits de cession correspondent en partie au terrain de la piscine.
- Le chapitre 13 comprend les subventions liées aux travaux de la piscine intercommunale.
- Le chapitre 10 soit 1 480 00 € est en relation directe avec le paiement des travaux de la piscine pour l'année 2025.
- Le chapitre 1068 constitue une partie de l'excédent de fonctionnement 2024 transféré en investissement afin d'alimenter les travaux de la piscine soit 1 337 446 €
- Le chapitre 001 à hauteur de 7 123 355 € correspond au résultat de clôture d'investissement 2024.
- Le chapitre 024 à hauteur de 180 000 € représente la vente d'une partie du terrain de la piscine.
- Le chapitre 238 pour 620 000 € est la contre-partie du remboursement des avances versées aux entreprises dans le cadre du marché de la piscine.

Monsieur DE SMET précise, qu'à titre d'information, les subventions diverses attribuées pour l'année 2025 ont été jointes au rapport de présentation :

Comité Œuvres Sociales Personnel	25 983.00€
FSE CES RIBECOURT	2 915.29 €
FSE CES THOUROTTE	3 006.79€

UNSS CES RIBECOURT	1 108.81 €
UNSS CES THOUROTTE	1 131.61 €
Collège de Thourotte	2 430.00€
Collège de Ribécourt	2 280.00€
Activités sport de haut niveau	10 000€
Communes pour fêtes locales	1 150.00€
Pardon de la Batellerie	4 000.00€
Initiative Oise Est	19 555.00€
Association « Amicale du Musée de la voie d'eau »	1 200.00 €

La somme pour les fêtes locales des communes correspond à la subvention d'une commune : soit 1 150 € x 16 communes.

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, le budget principal de la CC2V.

3.4 Budget Primitif 2025 – Budget annexe pépinière d'entreprises

Les dépenses réelles du budget de fonctionnement de la pépinière pour l'année 2025 s'élève à 41 355 €, les revenus des immeubles s'élèvent à 40 000 €.

La subvention d'équilibre du budget principal vers le budget Pépinière est de 54 082 €. L'excédent dégagé en investissement permettrait de réaliser des travaux à hauteur de 298 349 €. Les recettes découlent essentiellement des loyers

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, le budget annexe de la pépinière d'entreprises.

3.5 Budget Primitif 2025 – budget annexe Parc d'activités des Deux Vallées

Le budget provisionne 42 600 € pour l'acquisition foncière, 75 000 € pour les études et prestations, 4 500 € pour la communication de la commercialisation des terrains et 6 500 € pour des pénalités sur jugement. 133 600€ correspondent aux études de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, le budget annexe du Parc d'activités.

3.7 Budget Primitif 2025 – budget annexe SPANC

La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 117 €.

Les dépenses de fonctionnement sont attribuées à la rémunération de personnel effectuant les contrôles de conformité. Les recettes correspondent aux encaissements dus par les usagers en lien avec la prestation effectuée.

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, le budget annexe du SPANC.

3.6 Budget Primitif 2025 – budget rattaché Tourisme et Patrimoine

La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 549 091 € :

- 160 000 € sont alloués aux prestations de service de la commercialisation du bateau Promenade (traiteurs et intervenants divers des activités proposées).
- 46 000 € sont destinés aux études des Carrières de Montigny.
- 42 000 € liés aux charges de fonctionnement des bâtiments ou du bateau (maintenance – remorquages, entretien ...).
- 39 400 € à la communication externe des services.
- 22 200 € de subventions (dont 20 000 € à la Machemontoise et 2 000 € pour l'association des mariniers).

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 328 000 € :

- 260 000 € proviennent des ventes d'activité.
- 11 000 € de subventions et participations des autres Communautés de Communes.
- 38 000 € pour l'encaissement de la redevance taxe de séjour.

La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 120 380 € :

- | | |
|--|----------|
| - Achat de terrain aux carrières de Montigny : | 20 000 € |
| - Solde aménagement du parking à la cité des bateliers : | 66 100 € |
| - Matériels et outillages divers : | 34 280 € |

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 613 552 € :

- | | |
|------------------------------|-----------|
| - Subventions pour travaux : | 467 450 € |
|------------------------------|-----------|

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, le budget rattaché Tourisme et Patrimoine.

3.8 Demande de subvention exceptionnelle des Sauveteurs de l'Oise

Monsieur le Président explique que la section de Longueil-Annel des Sauveteurs de l'Oise a sollicité la CC2V pour obtenir une subvention permettant de créer un « *lot accueil et administration* ».

Il rappelle que les Sauveteurs de l'Oise viennent en aide aux personnes en détresse, victimes d'un accident, d'un malaise mais aussi d'une catastrophe. Ils sont présents sur les événements.

La subvention permettrait d'acquérir le matériel du dispositif accueil informatique composé de : deux ordinateurs portables, une borne wifi et une imprimante portative pour permettre aux sinistrés de faire leurs démarches.

Il est proposé une subvention de 2 500 €.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 2 500 € aux sauveteurs de l'Oise.

3.9 Demande de subvention exceptionnelle de l'association de joutes de Longueil-Annel

Monsieur le Président explique que la Fédération Française de Joutes et de Sauvetage Nautique (FFJSN) a désigné le club de Longueil-Annel (USLA) afin d'organiser la demi-finale du championnat de France de joute en méthode Lyonnaise.

Celle-ci se déroulera les 2 et 3 août 2025 au bassin des Ajeux. A ce titre, le club souhaite solliciter une participation financière de 2 000 € à la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association de joutes de Longueil-Annel.

II Tourisme et patrimoine

1.1 Signature d'un contrat de destination touristique avec la Région Hauts de France

Madame BACONNAIS explique que, compte tenu de l'impact du tourisme sur l'attractivité et le développement économique, la Région des Hauts-de-France souhaite transformer les territoires en destinations reconnues.

Pour cela, elle propose aux territoires d'élaborer un contrat de destination touristique.

L'enjeu est de promouvoir le tourisme durable et de valoriser le patrimoine local en mettant en avant leurs spécificités, de structurer leur offre touristique et de définir un positionnement marketing adapté aux clientèles cibles.

Ces contrats ne sont pas élaborés à l'échelle d'un EPCI mais d'un groupement. Ils ouvrent des possibilités de financements de la Région auprès des collectivités et des acteurs privés.

Compte tenu des atouts et des similitudes entre les territoires des Deux Vallées et du Pays des Sources, la région et Oise Tourisme ont sollicité nos collectivités afin d'envisager la mise en place d'un tel contrat.

La pertinence de la destination s'avère naturelle du fait des marqueurs identitaires communs, des ambitions politiques communes et des enjeux convergents. C'est pourquoi, un courrier de candidature d'intention a été envoyé à la Région et un travail technique est en cours.

V Questions diverses

Conférence des Maires

Une conférence des Maires est prévue le 24 février prochain concernant le SPANC et le ruissellement.

Le Syndicat Mixte Oise Moyenne fait évoluer ses statuts, afin de prendre en charge la gestion du ruissellement. Compte tenu des problématiques rencontrées par certaines communes de notre territoire, un échange préalable à une délibération en Conseil Communautaire semble opportun.

Il est précisé que le SMOA, actuellement, fait un gros travail sur les zones humides. Le syndicat fait revenir une faune et une flore.

Canal Seine Nord Europe

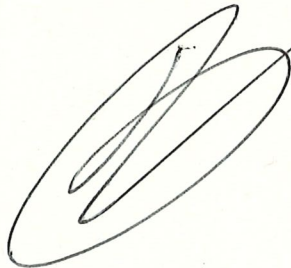
Monsieur BONNARD a participé à une réunion avec la Société du Canal Seine Nord Europe (SCSNE) pour la question des fiches projet. Il rappelle que cinq fiches ont été déposées, dont une concernant l'amarrage du bateau (une bitte d'amarrage existe déjà).

Or, aujourd'hui la SCSNE revient sur l'idée de l'amarrage pour faire une lagune permettant aux poissons de frayer. Il indique être mécontent de cette décision, car l'amarre existant avant les travaux, il ne voit pas pourquoi elle ne serait pas remise en place. Il souhaiterait que la CC2V puisse réagir via un courrier adressé par le président pour interpeller la société de projet sur cette question.

La séance est levée à 19h27.

Le Secrétaire,

S. BERTRAND



Le Président,

P. CARVALHO

